



MAR20001-10044

Marché de services relatif à un appui juridique pour faciliter l'élaboration d'un dossier recevable pour des métiers en pénurie éligibles pour le permis unique dans les 3 régions belges

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 31/07/2023

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Appui juridique pour faciliter l'élaboration d'un dossier recevable pour des métiers en pénurie éligibles pour le permis unique dans les 3 régions belges	
REFERENCES ENABEL :	MAR20001-10044

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Sara Touhami
FONCTION :	Experte contractualisation
E-MAIL :	sara.touhami@enabel.be

44

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be , au plus tard le 31/07/2023 .
DOCUMENTS À JOINDRE	- Fiche d'identification complétée et signée ; - Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce par exemple) ; - Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ; - Déclaration d'intégrité ; - Formulaire d'offre de prix complété et signé ; - CV du.des experts.s affecté.s à l'exécution du marché ; - Une note méthodologique ne dépassant pas 3 pages reprenant la compréhension des termes de référence, un calendrier détaillé et la répartition des jours de travail pour la réalisation de la mission ; - Fiche signalétique financière ; - Une note sur la compréhension des termes de références.
ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX	Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix : - La gestion administrative et le secrétariat ; - Le déplacement, le transport et l'assurance ; - La documentation relative aux services, - Les honoraires ; - Les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ;

	• La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ; • Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ; • Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. • Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE	
NOM :	Ludiwien COOREMAN
FONCTION :	Experte emploi
E-MAIL :	ludiwien.cooreman@enabel.be

Données relatives à l'exécution	
Lieu	Les services seront exécutés au domicile/bureau du prestataire.
Durée/ Période d'exécution	Le marché prend cours à partir de la notification de l'attribution envoyée par email et prend fin le 30 septembre 2023. En cas de prolongation de l'intervention THAMM, la durée du marché sera en principe prolongée de 10 mois. Le délai d'exécution pour les différents livrables est repris dans les termes de référence du présent document.

4 Termes de références

Recrutement d'une expertise juridique pour faciliter l'élaboration d'un dossier recevable pour des métiers en pénurie éligible pour le permis unique dans les 3 régions Belges

1 Contexte général du projet

Le projet THAMM-Enabel est une des 4 composantes du programme Towards an Holistic Approach to Mobility and Migration in North Africa financé par l'Union européenne entre 2020 et 2023. Ce projet est mis en œuvre par Enabel, en partenariat avec le Ministère de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences au Maroc, le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi en Tunisie et les agences de l'emploi des régions flamande, wallonne et bruxelloise. Ce projet implique différents partenaires et a pour objectif d'accompagner les acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi au Maroc et en Tunisie dans le renforcement des compétences de talents en vue de favoriser leur insertion professionnelle dans des métiers en pénurie. Ce projet vise à favoriser l'insertion professionnelle dans le pays d'origine mais également en Belgique, au travers de la mise en œuvre d'un schéma de mobilité du travail bénéfique pour les pays d'origine et de destination. Ce schéma de mobilité se veut également bénéfique pour les talents dont les compétences sont renforcées et auxquels des opportunités d'emploi seront proposées.

Ce travail est réalisé au travers d'une coopération avec les acteurs de l'emploi, les acteurs de la formation et les représentants du secteur privé dans les trois pays concernés par le projet (Tunisie, Maroc et Belgique).

Le projet vise également à renforcer la gouvernance de la migration en fournissant un soutien au renforcement des capacités des institutions, des travailleurs migrants et de leurs familles ainsi que d'autres parties prenantes.

2 Contexte spécifique

Sur la base de la shortlist des métiers donnant accès au permis unique en Flandre et en Wallonie, les agences de l'emploi marocaine (Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences -ANAPEC), tunisienne (l'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant - ANETI), flamande (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding – office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle, VDAB) et wallonne (Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi – FOREM) ont identifié 3 métiers sur lesquelles elles ont décidé de travailler dans le cadre de la mise en place de schémas de mobilité et la création d'un pool de compétence bénéfique aux 2 pays à travers des formations de courte durée et de la mise à l'emploi dans le pays d'origine et la Belgique.

Ces trois métiers sont les suivants :

- Technicien en communication de données et de réseau (VDAB)
- Technicien d'installation et de maintenance industrielle (VDAB et Forem)
- Technicien automatique (VDAB et Forem)

Les recrutements en Belgique pour ces métiers dans le cadre du projet se feront donc selon les conditions et modalités du permis unique pour embaucher des ressortissants de pays tiers pour des métiers en pénurie pour la région flamande, wallonne et potentiellement bruxelloise.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les défis indiqués ci-dessous ont été identifiés comme étant

des éléments pouvant avoir un impact sur la soumission et l'analyse de la recevabilité de dossier pour le permis unique ; plusieurs questions sont spécifiquement liées aux modalités de dépôt d'un dossier correspondant à un métier en pénurie :

- Certains entreprises et partenaires du projet ont des expériences dans la soumission d'un permis unique pour des talents hautement qualifiés. Malgré cette expérience, Enabel et ses partenaires constatent encore beaucoup de confusion sur les aspects des dossier qui doivent être respectés pour la soumission d'un métier liés à un métier en pénurie éligible au permis unique pour les profils moyennement qualifiés.
 - Le projet a déjà noté des confusions entre :
 - le processus du permis unique pour les hautement qualifié et celui pour les métiers en pénurie (moyennement qualifiés)
 - la répartition et durée de validité des listes de métiers en pénurie entre les différentes régions
 - la différence entre la liste de métiers en pénurie publié par VDAB et Forem et celui plus restreint qui donne accès au permis unique.
 - La prédiction des délais pour l'octroi du permis et les différences étapes à passer pour une entreprises et pour un candidat à l'emploi.
 - Le projet a déjà reçu des demandes concernant :
 - la possibilité de mettre des clauses suspensives liées à l'obtention de certifications pour pouvoir exercer le métier en pénurie nommé dans le contrat
 - les possibilités de faire des détachements depuis un siège marocain d'une entreprise belge vers sa filiale belge en attendant l'octroi du permis unique
 - des questions sur les possibilités de réunification des familles dépendantes des travailleurs migrants
 - Le projet constate que le jargon des entreprises lié notamment aux titres des fonctions est très variable. Cela rend difficile pour une entreprise de 1. évaluer si le poste pour lequel elle souhaite recruter de la main d'œuvre des pays tiers correspond à un des métiers inclus dans la liste des métiers donnant accès au permis unique dans la liste restreintes de métier en pénurie éligible pour sa région et 2. comment composer son dossier pour qu'il soit recevable.
 - Il n'est pas clair dans les modalités de soumission de la demande de permis unique quels critères d'évaluation sont appliqués par les fonctionnaires des autorités compétentes pour déterminer la recevabilité d'un dossier. En tant que tel, il est difficile pour une entreprise de publier leur offre, recruter des talents et de composer leur dossier de façon conforme aux exigences du métier en pénurie en particulier.
 - Ces difficultés se sont posées dans la différence entre le métier de technicien de maintenance et celui d'automatisation industrielle où l'un est l'extension du métier de l'autre. Il est difficile pour des entreprises de déterminer si le métier est plutôt l'un ou plutôt l'autre dans la pratique.
 - Pour le métier du technicien de télécommunication par exemple, il est clair que la soudure de la fibre optique n'est qu'une partie des tâches qu'un technicien doit effectuer dans le cadre d'un éventail beaucoup plus large de tâches pour obtenir un permis unique (pose de câbles, armoires, finition dans les maisons, contrôle du réseau et un éventail plus large de tâches qui contribuent à garantir un réseau performant). Toutefois, il n'est pas clair si un technicien en fibre optique (terme utilisé notamment par les conseillers en prévention et les syndicats du secteur), dont l'éventail de tâches est similaire à celui d'un technicien en télécommunication mais qui travaille spécifiquement sur des réseaux de fibre optique, peut également prétendre à la profession de technicien en télécommunication qui figure sur la liste flamande des professions pour le permis unique.
 - Le changement du titre de la fonction en « technicien en télécommunication » en lieu de « technicien de fibre optique » pose un problème pour les fiches de poste

de travail des conseillers en prévention, qui indiquent que les risques de sécurité/médicaux associés à la fonction sont différents pour un technicien en télécommunication et pour un technicien en fibre optique.

- La durée de validité des listes n'est pas claire pour les entreprises, notamment étant donné que la date de publication de la nouvelle liste en Flandre a été retardée mais que de nouvelles listes de métiers en pénurie sont en attente de publication d'ici septembre 2023. Il est possible que les métiers inclus sur ces listes soient différents par rapport aux métiers inclus sur la liste en 2022.

Le projet vise à travers cette prestation à pouvoir accompagner les entreprises partenaires du projet (actuellement et dans le futur) dans la clarification des conditions assurant qu'un dossier de demande de permis soit accepté par les autorités, dans les trois métiers susmentionnés sur lesquels le projet travaille. Cette prestation aura notamment un impact très concret pour la mise en œuvre des activités de suivi immédiates du projet et notamment :

- Le 15 mai 2023, un jobday permettant la rencontre entre des talents marocains et 4 entreprises belges a été organisé à Casablanca. Les quatre entreprises belges ayant finalisé leur sélection de talents s'activent depuis le début du mois de juin pour proposer des contrats pour lesquels elles devront demander le permis unique pour des métiers en pénurie.
- Aussi en faisant la prospection pour la mise-à-emploi d'une cohorte de 30 techniciens de télécommunications tunisiens qui ont effectué un cours de perfectionnement dans le domaine de fibre optique comme nouvelle technologie lié à ce métier, le projet est confronté aux questions indiquées ci-dessus qu'elle aimerait éclaircir avec une expertise pertinente.
- 3 entreprises belges qui sont en train de recruter des talents tunisiens dans le cadre du métier de technicien en maintenance industrielle.

3 Livrables attendus et précision des attentes par rapport à la réalisation des livrables

Les livrables attendus

Au travers de cette prestation, Enabel et ses partenaires attendent les livrables suivants :

1. **Un rapport analytique** qui éclaircit les conditions et critères d'éligibilité par les régions et par l'Office des étrangers au permis unique. Le rapport intégrera également les points d'attention pour soumettre une demande recevable pour un permis unique pour les 3 métiers ciblés dans les 3 régions de la Belgique avec un focus spécifique sur les conditions et exigences pour le métier de technicien de communication dans le domaine de la fibre optique et les lois en cours de révision avec un impact à la réglementation sur le permis unique
2. **Une assistance juridique personnalisée (helpdesk)** pour des questions pointues des 8 premières entreprises liées à la soumission d'une demande de permis unique recevable dans le cas d'un recrutement pour les 3 métiers susnommés dans le cadre du projet THAMM. L'assistance juridique sera assurée par téléphone (1 jour/semaine ou 2 demi-journées de permanence) et par email, avec un délai de réponse de maximum 2 jours ouvrables aux questions reçues.
3. **Un document récapitulatif** détaillant les constats et les recommandations pour l'avenir du processus de soumission du permis unique dans la forme d'un manuel exhaustif pour les entreprises

Détails des livrables attendus

1. **Le rapport analytique** éclaircira les conditions et critères d'éligibilité par les régions et Office des étrangers et points d'attention pour soumettre une demande recevable pour un permis unique pour les 3 métiers ciblés dans les 3 régions de la Belgique avec un focus spécifique sur les conditions et exigences pour le métier de technicien de communication dans le domaine de la fibre optique.

Le rapport devrait répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les critères d'évaluation appliqués par les fonctionnaires des services concernés pour valider la recevabilité d'un dossier ?
- Comment une entreprise peut-elle déterminer si son poste vacant est éligible à un recrutement par le biais d'un permis unique pour un métier en pénurie spécifique ? Comment peut-elle se rassurer qu'il s'agisse du même métier envisagé sur la liste de métiers en pénurie éligible pour la région correspondante ?
- Quelles sont les conditions que l'entreprise doit se poser ou quelles conditions doit-elle respecter lors de la publication de l'offre d'emploi et de la constitution du dossier pour le dépôt du permis unique afin que le recrutement puisse être présenté pour le métier en pénurie visé avec le maximum de chances de succès ?
- À quelles conditions un dossier doit-il répondre pour qu'un technicien en fibre optique qui exerce un ensemble de fonctions correspondant à celles d'un technicien en télécommunication sur le réseau de fibre optique puisse bénéficier du permis unique ?

2. **L'assistance juridique personnalisée (helpdesk) par téléphone (1 jour par semaine ou 2 demi-journées) et par email** pour des questions pointues des 8 premières entreprises liées à la soumission d'une demande de permis unique recevable dans le cas d'un recrutement pour les 3 métiers susnommés dans le cadre du projet THAMM.

La prestation de service inclus :

- Fournir des réponses juridiques aux questions des entreprises participant au projet concernant la préparation d'un dossier recevable ;
- Lister les questions des entreprises et les réponses correspondantes dans une FAQ ;
- Suivre les consultations effectuées par les entreprises et des preuves pour permettre le paiement par prestation délivrée ;
- Compte-rendu mensuel des questions/réponses posées par les entreprises avec timesheet reprenant le temps consacrés à chacun des réponses posées.

3. **Le document récapitulatif** détaillant les constats et les recommandations pour l'avenir du processus de soumission du permis unique dans la forme d'un manuel exhaustif pour les entreprises.

Description du livrable attendu :

Le manuel devra comprendre les leçons apprises des demandes des entreprises dans le cadre de l'assistance juridique personnalisée et inclure au minimum :

- Une liste claire des documents et des informations nécessaires pour compléter la demande de permis uniques.
- Des exemples concrets et des explications pour clarifier les exigences et étapes du processus de soumission du permis unique.
- Les critères de validation par les différentes régions et points d'attention pour soumettre avec succès un permis unique pour les métiers ciblés.
- Des recommandations pour faciliter le processus de soumission et maximiser les chances de succès.
- Le livrable doit tenir compte des différences d'approche ou de législation entre les différentes régions.
- Le manuel doit être destiné aux entreprises belges qui souhaitent soumettre une demande de permis unique pour un des métiers de la liste des métiers en pénurie des 2 régions en faisant le focus sur les 3 métiers ciblés actuellement en phase de recrutement par les 6 premières entreprises.

Une version de ce manuel à usage institutionnel devrait être partagé, dans le but que les partenaires institutionnels du projet puissent intégrer le manuel dans leurs services et le mettre à jour en fonction de la source correct de l'information.

Validation des livrables attendus

Tous les livrables seront validés par Enabel qui assurera elle-même une concertation avec le FOREM et le VDAB.

4 Méthodologie de réalisation de cette analyse

Cette activité sera réalisée au travers des étapes suivantes :

1. Analyse des différentes questions pour la composition du rapport analytique
 - a. à travers les informations juridiques
 - b. à travers des échanges et expériences avec les autorités pertinentes
 - c. au travers de l'analyse de questions concrètes qui se posent dans le cadre du projet et le traitement des questions des entreprises participantes au projet ou ceux dont l'expertise engagé a des expériences et infos préalables
 - d. au travers d'échanges avec les partenaires du projet en vue de préciser les demandes et de récolter des données et informations récoltées par le projet et ses partenaires.
2. Rédaction d'un premier draft du :
 - a. **rapport analytique** pour les 3 métiers ciblés
 - b. le **document récapitulatif** en format de manuel destinés aux entreprises
3. Echanges avec le projet et les partenaires et les autorités impliqués pour finalisation du contenu, format et niveau de détail du document.
4. Le traitement des questions des entreprises et la composition du document récapitulatif de ces prestations et FAQ avec questions réponses entre le début de la prestation et fin août. Le Helpdesk doit être joignable téléphonique au moins 1 journée ou deux demi-journées par semaine et répondre dans un délai de maximum 2 jours ouvrables aux questions posées par email. La prestation helpdesk sera facturée sur base d'un compte rendu des questions et réponses posées par les entreprises et des timesheet.
5. Soumission de la version finale du rapport analytique, le document récapitulatif et FAQ
6. Partage par Enabel du document final aux partenaires institutionnels du projet.

5 Calendrier attendu de réalisation de cette analyse et tranches de paiement prévues

Activité	Calendrier	Nombre de jours de travail estimé	Tranches de paiement
Publication des termes de références et sélection expertise	Juillet 2023		
Démarrage du travail et analyses des questions et données	Août 2023		
Démarrage du helpdesk	Août 2023		
Soumission V1 rapport analytique et V1 document récapitulatif en format de manuel	4 Septembre 2023		1e tranche de paiement après validation par Enabel
Traitement des questions entreprises et composition d'un FAQ	août 2023		

Soumission des livrables finales	Fin septembre		2e tranche de paiement après validation par Enabel de cette section
----------------------------------	---------------	--	---

Les paiements seront effectués après validation des livrables et sur base de présentation de notes d'honoraires qui reprendront le détail réel des jours de prestation effectuée.

6 Profil recherché

Afin de mener à bien cette mission, il est attendu que les propositions techniques et financières reçues prévoient la réalisation de cette mission par une expertise répondant au profil suivant :

- Diplôme universitaire (de préférence master) en sciences juridiques ou expérience équivalente dans la préparation de dossiers de permis unique
- Connaissance du contexte de suivi des dossiers de permis unique dans les 3 régions en Belgique, des différents acteurs institutionnels et non institutionnels impliqués dans ce domaine et des bonnes pratiques et défis existant sur le sujet. Cette connaissance doit être prouvée par minimum 1 an d'expérience dans le domaine ;
- Connaissance extensive du droit de la migration et de travail aux niveaux central et régional avec un minimum de trois années d'expérience dans le domaine ;
- Expérience de minimum trois années en matière d'analyse de documents, de compilation de données et de formulation de recommandations concrètes et adaptées à leurs publics ;
- Maîtrise du français et de néerlandais (oral et écrit) ;
- Grande capacité de travail dans des délais courts et grand sens de respect des délais définis.

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes : maryama.elyacoubi@enabel.be et ludiwien.cooreman@enabel.be

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

La facture doit être libellée en Euro.

Le cas échéant, des tranches de paiement pourront être convenues d'un commun accord avec le prestataire après la conclusion du marché.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et chaque paiement sera effectué après réception des prestations.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai maximum de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

5.8 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.9 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations

entreprises en vue d'un règlement amiable.

5.10 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

5.11 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels éayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des

questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.ENABLEintegrity.be>.

5.12 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enable.be cfr. <https://www.enable.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ¹			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ		MM AAAA	
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ		PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ²
AUTRE ³			
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴			
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE			
CODE POSTAL		BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION ⁵		PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? OUI NON	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS
DATE	SIGNATURE

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL ⁶				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG ⁷	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ⁸				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE		PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE		CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE		CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offres – Prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché de services, et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en EURO et hors TVA:

Désignation	Unité	Quantité indicative	P.U en euro HT	Total en euro HT
Rapport analytique	Forfait	1		
Assistance juridique personnalisée	1 heure	30		
Document récapitulatif détaillant les constats et les recommandations	Forfait	1		
Total en euro Hors TVA				
Taux TVA				
Montant TVA				
Total en euro toutes Taxes Comprises				

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf \(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat

antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorier/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.5 Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALETIQUE FINANCIERE			
INTITULE (1)			
ADRESSE			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE		TELEFAX	
E - MAIL			
BANQUE (2)			
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
NUMERO DE COMPTE			
IBAN (3)			
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION	
REMARQUES:			

CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT
DE LA BANQUE (les deux obligatoires)

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU
COMPTE (Obligatoire)

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.